

Image not found or type unknown



Proces verbal pour avoir pecher sans carte de peche

Par **Batman74**, le **29/09/2017** à **17:25**

Bonjour, rn rn je me suis fait contrôler sans permis par deux gardes pêche en juillet 2017. J'ai reçu une amende de 320 € pour infraction aux articles L436 le 27 septembre 2017 soit deux mois après. j'ai lu sur des forums qu'il me fallait recevoir l'amende dans un temps imparti. est ce encore le cas aujourd'hui ? De plus , mon nom de famille a une erreur mais mon service juridique dit qu'il n'y peut y avoir un vice de procédure sur ca. rn rn j'attends votre réponse concernant le délai ou tout autre informations rn rn merci

Par **morobar**, le **29/09/2017** à **17:37**

Bonjour, rn C'est exactement comme le temps de refroidissement du fût du canon de Fernand Raynaud. rn Il faut un certain temps du genre un an. rn L'erreur d'orthographe sur votre nom reste une erreur de plume si elle ne nuit pas à votre défense. rn Par ailleurs vous allez aussi recevoir une demande de dommages et intérêts de la société de pêche qu'il faudra payer si vous ne voulez pas fréquenter le tribunal local.